

# SCHEMA INTERREGIONAL DU MASSIF DES ALPES

## MISE A JOUR 2020

**2 sous-chapitres et 1 chapitre soumis à la validation de la commission permanente du 16 juillet 2020**  
**(le Chapitre IV « international étant soumis au préalable au groupe international qui tiendra une séance le 6 juillet)**

### ***Sommaire du SIMA validé en 2013***

Chapitre I. Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales	2
A. Préserver la qualité de l'espace .....	2
B. Maîtriser et limiter les consommations foncières .....	2
C. Économiser et protéger la ressource en eau .....	2
D. Prévenir les risques naturels .....	2
E. Conserver et mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales .....	2
F. Transition énergétique.....	2
Chapitre II. Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements	3
A. Renforcer et maîtriser les activités touristiques .....	3
B. Développer les activités agricoles .....	3
C. Valoriser la forêt.....	3
D. Sécuriser le cadre de l'emploi saisonnier.....	3
E. Une industrie à ancrer dans le territoire .....	3
F. Qualifier l'économie résidentielle.....	9
Chapitre III. Organiser et structurer le territoire.....	12
A. Mettre en œuvre une politique de transports durables dans le massif.....	12
B. Adapter les services à la population en montagne .....	12
C. Adapter la gouvernance aux évolutions territoriales.....	12
Chapitre IV. Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational	13
A. Organiser et valoriser les complémentarités avec l'environnement régional .....	13
B. Renforcer la dynamique transfrontalière.....	15
C. Contribuer à un développement harmonieux de l'espace alpin .....	19

## Chapitre I. GARANTIR DANS LA DUREE LA DIVERSITE ET L'EQUILIBRE DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES

A. *PRESERVER LA QUALITE DE L'ESPACE*

---

Validé CP du 22/06/2017

B. *MAITRISER ET LIMITER LES CONSOMMATIONS FONCIERES*

---

**Rédaction à venir** (CP octobre 2020)

C. *ÉCONOMISER ET PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU*

---

Validé CP du 22/06/2017

D. *PREVENIR LES RISQUES NATURELS*

---

Validé CP du 22/06/2017

E. *CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES CULTURELLES ET PATRIMONIALES*

---

Validé CP du 22/06/2017

F. *TRANSITION ENERGETIQUE*

---

Validé CP du 22/06/2017

## Chapitre II. CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LES ACTIVITES SPECIFIQUES DU MASSIF EN LES ADAPTANT AUX CHANGEMENTS

### A. RENFORCER ET MAITRISER LES ACTIVITES TOURISTIQUES

Validé CP du 22/06/2017

### B. DEVELOPPER LES ACTIVITES AGRICOLES

Validé CP du 22/06/2017

### C. VALORISER LA FORET

Validé CP du 22/06/2017

### D. SECURISER LE CADRE DE L'EMPLOI SAISONNIER

Validé CP du 8/09/2017

### E. UNE INDUSTRIE A ANCRER DANS LE TERRITOIRE

<i>SIMA APPROUVE EN 2013</i>	<i>PROPOSITION DE MAJ</i>
<p>Le massif est confronté depuis plusieurs décennies au retrait des industries lourdes des vallées. Toutefois, quelques établissements restructurés et modernisés participent encore de manière significative à l'économie de certaines vallées. Il s'ouvre aujourd'hui résolument vers des activités de pointe à forte valeur ajoutée. L'emploi industriel s'est rétracté dans le massif alpin, suivant la tendance générale au niveau national.</p> <p>La concentration de la plus grande part du potentiel industriel du massif sur l'axe du sillon Alpin ne doit pas conduire les collectivités publiques à porter un</p>	<p>Le massif Alpin connaît depuis plusieurs décennies une mutation importante de son tissu industriel et plus particulièrement l'industrie lourde implantée dans les vallées à proximité de la houille blanche. L'emploi industriel s'est rétracté dans le massif alpin, suivant la tendance générale au niveau national.</p> <p>Depuis de nombreuses années, l'Etat et les collectivités territoriales ont mis en place des programmes de revitalisation des territoires impactés par des restructurations industrielles pour accompagner la modernisation des outils de production afin de maintenir une industrie compétitive et conduire ce secteur</p>

mode de développement qui cantonnerait la zone de montagne à une économie principalement touristique et résidentielle et ce d'autant plus que l'industrie est présente dans tout le massif par de petites unités de production spécialisées et performantes.

Le défi à relever est bien dans la complémentarité du développement industriel entre les vallées et la zone de montagne. Il est aussi dans la capacité des pôles de compétitivité à pouvoir entraîner tout le massif sur des thématiques spécifiques, par la sous-traitance, la diffusion de l'innovation et la création de P.M.E. ou de P.M.I. Les industries du Sillon Alpin, de Grenoble à Annemasse pourraient être davantage intégrées au massif.

Son socle industriel doit savoir valoriser la qualité de son environnement pour attirer des unités de production à haut potentiel technologique peu contraintes par leurs approvisionnements mais sensibles au cadre de vie de leurs salariés. Une industrie modernisée, intégrant des technologies avancées, est déjà bien présente dans certaines vallées : Grenoblois, Grésivaudan, vallée de l'Arve, Val du Durance, notamment.

Le développement industriel et technologique relèvera, pour une grande part, de la politique des pôles de compétitivité qui associent les industriels concernés, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et les grandes collectivités territoriales.

Le massif est directement partie prenante dans certains pôles (énergies renouvelables par exemple) et il doit y prendre toute sa place. Il peut aussi, en dehors du strict périmètre des pôles, bénéficier d'effets d'entraînement (diffusion technologique, essaimage, sous-traitance).

Le massif devra être impliqué dans ces pôles qui permettent de favoriser la diffusion de nouvelles technologies au bénéfice à la fois des zones urbaines et des espaces montagnards, notamment dans les domaines de l'énergie renouvelable, des équipements de sport et de loisirs et de la transformation des produits agricoles et forestiers. Très prioritairement orientés vers les agglomérations, les pôles de compétitivité doivent également profiter aux

vers une plus grande structuration de la chaîne de valeur, notamment avec le développement de l'innovation, l'ouverture à l'international. Plusieurs établissements structurés et modernisés participent encore de manière significative à l'économie de certaines vallées.

En 2019, six territoires du massif \* ont été retenus dans le cadre de « territoires d'industrie », un dispositif de reconquête industrielle organisé autour de quatre enjeux majeurs : recruter, innover, attirer des projets et simplifier.

Au-delà du soutien pour le développement des secteurs traditionnels et de l'économie de proximité, tout en assurant leur mutation, des actions fortes ont été mises en place depuis plusieurs années avec le soutien des pouvoirs publics pour accompagner la structuration et le développement de l'industrie de l'aménagement de la montagne et des sports de loisirs notamment de plein air.

Cette industrie dynamique et ancrée dans le territoire est composée principalement de TPE (70%) et de PME (25%) qui compte plus de 700 entreprises et 8 000 salariés pour plus de 4 milliard de chiffre d'affaire en 2018 avec une forte présence à l'international (+66%).

Ces entreprises que l'on retrouve dans les secteurs d'activités suivants

- Etudes, conception, ingénierie
- Equipements – travaux
- Textile – habillement - équipements du sport (vêtements, articles techniques ...)
- Services

ont très fortement investi dans l'innovation pour répondre aux enjeux de performance technologique, de compétitivité, des transitions écologique et numérique.

La concentration de la plus grande part du potentiel industriel du massif sur l'axe du Sillon alpin ne doit pas conduire les collectivités publiques à porter un mode de développement qui conforterait la zone de montagne à une

autres secteurs et, en particulier, aux entreprises du massif. Il en est de même d'autres initiatives comme le cluster « industries de la montagne ».

Au-delà de cette nécessaire participation aux mutations technologiques, la volonté de maintenir dans les Alpes un tissu industriel répond à une nécessité de diversification des activités et de développement de territoires dont la vocation touristique est moins affirmée.

Plusieurs enjeux complémentaires sont à relever en matière industrielle :

- La valorisation industrielle par la transformation des ressources propres du territoire : les industries agroalimentaires pour lesquelles l'origine ou la marque « Alpes » représente un atout précieux, l'industrie des parfums, la cosmétique, la transformation du bois et les activités qui lui sont liées, les activités liées aux sports, au tourisme, à la montagne (ingénierie, industrie, services) qui représentent aussi une filière en voie d'organisation et de consolidation, les activités du bâtiment en confortant les savoir-faire traditionnels.
- L'intégration, notamment dans les activités ci-dessus, des innovations technologiques développées dans les métropoles du massif ou celles qui l'entourent. Des complémentarités sont à construire et des outils de transfert de technologie à mettre en place pour permettre cette diffusion au bénéfice de territoires proches des centres de recherche et d'innovation.
- Le développement des filières d'énergies renouvelables,
- Le développement de tissus de TPE (très petites entreprises dont l'artisanat), notamment sur les secteurs ci-dessus, pour lesquelles doit être créé un environnement favorable. Il conviendra tout particulièrement de mettre en place une offre territoriale adaptée : aménagement de parcs d'activité dédiés, dessertes en haut, voire très haut débit, en matière de T.I.C. Cette ambition pourrait passer en particulier par l'initiation et le soutien de mini « systèmes productifs locaux », à l'instar de ce qui s'est réalisé dans le Nyonsais pour la valorisation de l'huile d'olive.

économie principalement touristique et résidentielle et ce d'autant plus que l'industrie est présente dans tout le massif par de petites unités de production spécialisées et performantes.

Il s'agit d'assurer un développement équilibré entre les territoires et de s'inscrire dans une complémentarité du développement industriel entre les vallées et les zones de montagne. La recherche de cet équilibre se fonde notamment sur une connaissance des spécificités des différents territoires.

Les pôles de compétitivité, les clusters, les programmes d'investissements d'avenir (PIA), les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), les « accélérateurs »... ont un rôle important pour stimuler l'innovation, l'entrepreneuriat sur tout le massif sur des thématiques spécifiques liées aux activités de la montagne, comme les sports de loisir.

Les industries du Sillon alpin et leurs « accélérateurs » (Tenerrdis, Minaloigic, Capenergies, Cimes, Outdoor Sports Valley, cluster Montagne ...) intégrant des technologies avancées, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, bien présents dans plusieurs vallées et bassins de vie (Grenoble, Grésivaudan, vallée de l'Arve, Val de Durance, Chambéry Grand Lac, Grand Annecy ...) pourraient être d'avantage intégrées au massif.

Très prioritairement orientés vers les agglomérations, les pôles de compétitivité, les clusters doivent également profiter aux autres entreprises du massif, notamment celles situées en territoire de montagne.

Le massif soucieux d'un développement équilibré entre les territoires devra être plus présent dans ces pôles afin de veiller à la diffusion de nouvelles technologies au bénéfice des zones urbaines et des espaces montagnards, notamment dans les domaines de l'énergie renouvelable, des équipements de sport et de loisirs, la transformation des produits agricoles et forestiers.

Les « écosystèmes » en charge de l'accompagnement du développement de l'industrie des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont un rôle important pour valoriser « l'excellence industrielle » du massif, la qualité de son environnement, son cadre de vie afin d'attirer des

- Le maintien de conditions financières favorables à l'usage du fret ferroviaire (même pour des wagons isolés) pour les industries localisées dans les fonds de vallées alpines : la création d'opérateurs ferroviaires de proximité pourrait être soutenue.
- Le maintien de conditions favorables sur le prix et les quotas en matière d'approvisionnement électriques pour les industries électro-intensives des fonds de vallées alpines.
- La participation des entreprises locales aux programmes de travaux liés aux grands chantiers d'infrastructures et d'équipements du territoire doit être soutenue.

Ces politiques sont à mettre en oeuvre en tenant compte de l'éloignement des centres de services et de la faible densité économique. Elles doivent trouver leur place dans les nouveaux schémas régionaux de développement économique.

unités de production, de recherche à haut potentiel technologique et de nouveaux salariés.

Au-delà de cette nécessaire participation aux mutations technologiques, la volonté de maintenir dans les Alpes un tissu industriel structuré répond à une nécessité de diversification des activités et de développement des territoires dont la vocation touristique est moins affirmée.

Un regard devra être plus particulièrement porté sur la qualité environnementale des zones d'activités économiques notamment sur le traitement des eaux et des déchets, les économies d'énergie et énergies renouvelables, le verdissement, les mobilités ... ainsi que sur la responsabilité environnementales des entreprises industrielles.

Au-delà de la responsabilité sociale et environnementale, c'est bien la responsabilité territoriale des entreprises industrielles qui doit être encouragée dans le but de conforter leur ancrage dans le Massif alpin et l'exercice de leur rôle d'acteur local du développement territorial durable.

**Plusieurs enjeux complémentaires sont à relever en matière industrielle :**

- La valorisation industrielle par la transformation des ressources propres du territoire :

Les industries agroalimentaires pour lesquelles l'origine ou la marque « Alpes » représente un atout précieux, l'industrie des parfums, la cosmétique, la transformation du bois et les activités qui lui sont liées, les activités liées aux sports, au tourisme, à la montagne (ingénierie, industrie, services) qui représentent aussi une filière en voie d'organisation et de consolidation ainsi que les activités du bâtiment en confortant les savoir-faire traditionnels et l'utilisation du bois des Alpes.

Devront être également intégré, les enjeux d'économie d'énergie, dans une perspective d'exemplarité des territoires en matière de qualité environnementale du bâti et de sobriété énergétique et au bénéfice d'une économie et de filières locales à fort potentiel de développement (matériaux

biosourcés, énergies renouvelables...).

- L'intégration dans les activités industrielles de l'aménagement de la montagne, des innovations technologiques intelligentes pour la montagne de demain, notamment la transformation du numérique des entreprises qui constitue un levier déterminant de compétitivité, au service des emplois de demain et de l'industrie du futur.

Des complémentarités sont à construire et des outils de transfert de technologie à mettre en place pour permettre cette diffusion au bénéfice de territoires proches des centres de recherche et d'innovation.

Plusieurs stations ont, par exemple, engagé une réflexion pour explorer les voies de la montagne performante et durable de demain (smart mountain) afin de faire face à des enjeux majeurs, à la fois environnementaux, économiques et sociaux. A l'image de la station des Orres qui organise le forum OCOVA AlpMedNet (Objets COMMunicants et VALorisation ALP MEDiterranée NETwork) afin de créer de la valeur pour l'Eurorégion Alpes Méditerranée dans le domaine des TIC et des solutions communicantes en facilitant le développement de l'innovation, le partenariat entre les acteurs, la mise en relation entre l'offre des entreprises et les besoins des grands comptes (industriels, collectivités, établissements publics) et les utilisateurs finaux.

- Le développement des filières d'énergies renouvelables :

Il semble important de définir des objectifs, des modalités et des plans de développement spécifiques au massif alpin, favorisant le recours aux énergies renouvelables (bois, éolien, solaire, hydroélectricité, hydrogène ...) pour la production et le stockage de l'énergie. Cette stratégie doit notamment accompagner le développement et la structuration, à l'échelle du massif, de la filière photovoltaïque solaire en lien avec l'INES et la filière de l'hydrogène vert, qui rassemble la plupart des acteurs nationaux de cette énergie dans les Alpes.

Plusieurs stations, Serres Chevalier, Les Orres, Chamrousse ont engagées des réflexions sur le développement des EnR et plus particulièrement sur la

gestion de l'énergie en station pour répondre aux enjeux de la montagne durable.

De même, plusieurs territoires de montagne, comme celui du Val de Quint en Pays Diois, se sont lancés dans la mise en œuvre d'un réseau intelligent d'autoconsommation collective, "micro-grid", à partir d'énergies renouvelables. Ce réseau comporte un stockage dont une partie est consacrée à la production d'hydrogène vert pour favoriser une mobilité décarbonée.

- Le développement de tissus de TPE (très petites entreprises dont l'artisanat), notamment sur les secteurs ci-dessus, pour lesquelles doit être créé un environnement favorable. Il conviendra tout particulièrement de mettre en place une offre territoriale adaptée : aménagement de parcs d'activité dédiés, campus thématiques, hubs ... dessertes en très haut débit, en matière de T.I.C. Cette ambition pourrait passer en particulier par l'initiation et le soutien de micro « systèmes productifs locaux » avec une approche de circuits courts.

- Le maintien de conditions financières favorables à l'usage du fret ferroviaire (même pour des wagons isolés) pour les industries localisées dans les fonds de vallées alpines : la création d'opérateurs ferroviaires de proximité pourrait être soutenue.

- Le maintien de conditions favorables sur le prix et les quotas en matière d'approvisionnement électriques pour les industries électro-intensives des fonds de vallées alpines.

- La participation des entreprises locales aux programmes de travaux liés aux grands chantiers d'infrastructures et d'équipements du territoire doit être soutenue (vallée de la Maurienne, ligne Gap - Grenoble Etoile ferroviaire de Veynes ....)

Ces politiques sont à mettre en œuvre en tenant compte de l'éloignement des centres de services et de la faible densité économique. Elles doivent trouver leur place dans la future génération des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).



	* territoires d'industrie : Pays de Grasse Sophia Antipolis Cannes - Carros - Vallée de la Durance – Gap Tallard – Vallée de l'Arve – Vallée de la Maurienne –
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## F. QUALIFIER L'ECONOMIE RESIDENTIELLE

<i>SIMA APPROUVE EN 2013</i>	<i>PROPOSITION DE MAJ</i>
<p>L'économie résidentielle est constituée par l'ensemble des activités liées à l'évolution de la population et des modes de vie : les services à la personne, le commerce, les transports, les activités sportives et de loisirs. Dans un contexte de dynamique démographique et de croissance de la fréquentation touristique, ce sont les activités qui, actuellement, sont le plus créatrices d'emploi dans le massif alpin. Cette tendance va se prolonger.</p> <p>Les enjeux ici sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une part, la qualité et le niveau de service à assurer à la population et sa répartition sur le territoire du massif, notamment dans les zones de faible densité. C'est un enjeu d'aménagement du territoire.</li> <li>• D'autre part, la formation de la population résidente à des services et des métiers nouveaux, notamment ceux liés aux mutations démographiques et aux modes de vie (allongement de la durée de la vie). C'est une condition pour fixer sur place les activités.</li> </ul> <p>Ce gisement potentiel d'emplois pourra compléter l'offre constituée par certaines activités saisonnières. Par ailleurs, dans le cadre des grands chantiers d'infrastructures ou d'équipements, il s'agit d'optimiser l'accueil des futurs personnels impliqués dans la réalisation des travaux.</p> <p>L'économie résidentielle est un levier de développement d'emplois dans le tourisme, les commerces, l'artisanat, l'économie sociale et solidaire. Cela nécessite aussi la professionnalisation des acteurs économiques locaux et l'apport d'expertises et de conseils extérieurs à soutenir.</p>	<p>Jusqu'en 2015, l'INSEE divisait la sphère économique en trois catégories: la sphère productive, abordée dans les précédentes sections, la sphère publique et la sphère résidentielle.</p> <p>La sphère de l'économie résidentielle comprend les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. Contrairement à la sphère productive, dans laquelle l'emploi suit les entreprises, l'emploi suit la population dans la sphère résidentielle.</p> <p>Depuis 2015, l'INSEE a fait évoluer sa définition de la sphère résidentielle vers la sphère présente, en prenant en compte les activités au service des populations provisoirement présentes sur le territoire, donc aux touristes, alors que l'économie résidentielle ne s'intéressait qu'aux activités au service des seuls résidents permanents.</p> <p>Les activités présentes sont ainsi les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.</p> <p>Dans un contexte de dynamique démographique et d'évolution de la fréquentation touristique, ce sont les activités qui, actuellement, sont le plus créatrices d'emploi dans le massif alpin. Cette tendance va se prolonger avec les mutations qui s'opèrent liées notamment aux nouvelles attentes des clientèles, des habitants et du changement climatique.</p>

L'économie présentielle est donc une composante essentielle de l'économie alpine, aux côtés de l'économie productive, car fortement marquée par un tourisme important.

L'économie résidentielle est donc une économie de flux dont la vitalité dépend de l'attractivité résidentielle des territoires.

Il s'agit ainsi d'identifier et de qualifier les enjeux territoriaux conjugués spécifiques au massif des Alpes en matière d'économie présentielle :

- un massif marqué par des mobilités quotidiennes de travailleurs
  - o Intra-massif, entre territoires de montagne, vallées et villes
  - o transfrontalières, notamment en Haute-Savoie à la frontière franco-suisse, en Maurienne et dans les Alpes Maritimes à la frontière franco-italienne
- un massif marqué par des mobilités touristiques saisonnières importantes, notamment en hiver et en été
- un massif marqué par des mobilités tout au long de la vie : jeunes montagnards amenés à rejoindre les centres urbains dans les vallées et les villes pour leur formation ; jeunes parents et jeunes retraités urbains effectuant un retour ou une migration dans les vallées de montagne, voire dans les villages de montagne pour la qualité de vie ; personnes âgées quittant les villages de montagne pour s'établir dans les vallées ou de villes.

Ces mobilités physiques et temporelles sont à observer et à anticiper pour prévoir les équipements adaptés afin de permettre au massif des Alpes de profiter pleinement de l'économie présentielle.

Pour le massif des Alpes les principaux enjeux sectoriels de l'économie présentielle sont :

- o La qualité et la présence de services, toutes saisons, à assurer à la population ainsi que sa répartition sur le territoire, notamment dans les zones de faible densité ; un enjeu d'aménagement du territoire. La

mise en œuvre des plans d'actions des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité aux services aux publics (SDAASP) tout comme le déploiement de France Services et des Maisons de Santé Pluridisciplinaires sur nos territoires, contribueront également à un rapprochement et à une simplification de la relation des usagers aux services publics.

- Le développement de l'économie de proximité avec les circuits courts, un accompagnement pour la vitalité des centres bourgs, un soutien à la création d'activité et de filières qui s'inscrivent dans l'identité du territoire ; un enjeu de dynamique économique du territoire et de création d'emplois.
- La formation de la population résidente à des services et des métiers nouveaux, notamment ceux liés aux mutations démographiques et aux modes de vie (allongement de la durée de la vie). Il s'agit de garantir les passerelles professionnelles, sectorielles en misant sur la formation professionnelle tout au long du cycle de vie ; une condition pour fixer sur place les activités et un enjeu afin d'éviter l'éviction de la population de ces territoires de montagne et des emplois qui y sont liés.
- La mobilité et les déplacements domicile-travail, devenus toujours plus importants pour la plupart des personnes actives et qui amènent du revenu dans les régions de montagne où résident ces ménages (consommation sur place). S'y ajoutent les dépenses des touristes, des personnes séjournant pendant une courte durée et celles des propriétaires de résidences secondaires ; un enjeu pour organiser les mobilités et créer des réseaux de transports intelligents, écologiques et accessibles...
- L'accessibilité à la connectivité : la couverture mobile de la montagne, le THD pour tous restent un enjeu fort pour nos territoires. Il s'agit d'accompagner la modernisation des activités professionnelles, des services et notamment de la télémédecine, d'organiser le travail

autrement afin de limiter les déplacements domicile-travail (télé travail) ... ; un enjeu important pour la pérennité de nos entreprises, des emplois et pour la qualité de vie.

L'économie présentielle est un réel levier de développement d'emplois dans le tourisme, les commerces, l'artisanat, les TPE, les PME, les services à la personne, l'économie sociale et solidaire.

Ces enjeux sont essentiels afin de développer l'attractivité résidentielle des territoires de montagne et nous devons accompagner nos territoires pour accroître la contribution de l'économie présentielle au développement local.

### **Chapitre III. ORGANISER ET STRUCTURER LE TERRITOIRE**

#### *A. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE TRANSPORTS DURABLES DANS LE MASSIF*

---

**Rédaction à venir (CP octobre)**

#### *B. ADAPTER LES SERVICES A LA POPULATION EN MONTAGNE*

---

**Validé CP du 8/09/2017**

#### *C. ADAPTER LA GOUVERNANCE AUX EVOLUTIONS TERRITORIALES*

---

**Rédaction à venir (CP octobre)**

## Chapitre IV. INSCRIRE LES ALPES FRANÇAISES DANS LEUR ENVIRONNEMENT REGIONAL, TRANSFRONTALIER ET TRANSNATIONAL

<i>SIMA APPROUVE EN 2013</i>	<i>PROPOSITION DE MAJ</i>
<p>Les territoires alpins sont de longue date des territoires ouverts, entretenant des relations avec les territoires voisins et éloignés. Des voies de passage les ont traversés en permanence.</p> <p>Les relations du massif avec l'extérieur ont évolué au fil du temps. De territoire d'émigration, permanente ou saisonnière, le massif est devenu très largement terre d'immigration. Le développement, dans les dernières décennies, des fonctions touristiques et plus récemment résidentielles, a contribué à renforcer cette intégration du massif à son environnement régional au sens large.</p> <p>La constitution d'un vaste espace européen, dont les Alpes dans leur ensemble constituent un territoire singulier et central remplissant des fonctions reconnues bien au-delà de ses limites, nécessite de définir un positionnement des Alpes françaises dans cet « Espace Alpin ». Il est également indispensable de réfléchir aux relations à initier ou à conforter avec les autres territoires alpins, au premier rang desquels les Alpes italiennes et suisses.</p>	<p>Les territoires alpins sont de longue date des territoires ouverts, entretenant des relations avec les territoires voisins et éloignés. Des voies de passage les ont traversés en permanence.</p> <p>Les relations du massif avec l'extérieur ont évolué au fil du temps. De territoire d'émigration, permanente ou saisonnière, le massif est devenu très largement terre d'immigration. Le développement, dans les dernières décennies, des fonctions touristiques et plus récemment résidentielles, a contribué à renforcer cette intégration du massif à son environnement régional au sens large.</p> <p>La constitution d'une zone fonctionnelle euro-alpine, dont le massif des Alpes dans son ensemble constitue un territoire singulier et central remplissant des fonctions reconnues bien au-delà de ses limites, nécessite de définir un positionnement des Alpes françaises dans cette « macrorégion alpine ». Il est également indispensable de réfléchir aux relations à initier ou à conforter avec les autres territoires alpins, au premier rang desquels les Alpes italiennes et suisses.</p>

### A. ORGANISER ET VALORISER LES COMPLEMENTARITES AVEC L'ENVIRONNEMENT REGIONAL

<i>SIMA APPROUVE EN 2013</i>	<i>PROPOSITION DE MAJ</i>
<p>Le territoire des deux régions Provence- Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes constitue le premier espace d'appartenance des Alpes françaises. Les relations entre les différentes composantes du territoire régional sont suffisamment perçues. Les interrelations sont de plus en plus fortes entre les grandes aires urbaines, dans lesquelles se concentrent quelques grandes fonctions économiques, et le massif proprement dit qui remplit, avec des intensités variables, des fonctions d'accueil et développe des activités économiques en</p>	<p>Le territoire des deux régions Auvergne- Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue le premier espace d'appartenance des Alpes françaises. Les relations entre les différentes composantes du territoire régional sont suffisamment perçues. Les interrelations sont de plus en plus fortes entre les grandes aires urbaines, dans lesquelles se concentrent quelques grandes fonctions économiques, et le massif proprement dit qui remplit, avec des intensités variables, des fonctions d'accueil et développe des activités</p>

relation avec son environnement régional (tourisme, production agricole ...).

Les principales agglomérations du Grand Sud-Est français (Région Urbaine de Lyon, Sillon Alpin, Genevois, Marseille – Aix en Provence, Nice – Côte d’Azur, Aire Toulonnaise) se sont engagées dans des démarches de coopération métropolitaine pour définir leurs principaux axes de développement. Une mise en perspective de ces démarches métropolitaines, (dont la création éventuelle de « pôles métropolitains »), et du schéma de massif s’imposera pour s’assurer d’une cohérence d’ensemble dans l’aménagement de ce grand espace alpin français.

Dans ce contexte, deux enjeux particuliers se dégagent :

***Le premier concerne la gestion de l’urbanisation***

La gestion de l’urbanisation doit être traitée de manière coordonnée. Les territoires de moyenne montagne ne disposent pas le plus souvent des capacités financières, techniques, humaines, leur permettant d’absorber cet apport de populations nouvelles, sans remettre en cause la qualité de ces espaces et la bonne gestion de leurs ressources. Les espaces encore ruraux ne sont pas suffisamment outillés pour bien traiter cette croissance. Des lieux de concertation sont à mettre en place entre les agglomérations et les territoires de montagne qui les entourent pour construire une approche commune de ces questions pouvant conduire à la mutualisation des moyens (comme ceux de l’expertise en matière d’aménagement et d’urbanisme, d’outils de maîtrise du foncier..).

Une articulation entre les SCOT et les chartes de PNR est une réponse possible à cette préoccupation.

La montée en puissance des intercommunalités est de nature à permettre une meilleure gestion des espaces du massif à travers une construction équilibrée de territoires de projets à l’échelon des vallées. L’avis du Comité de massif sur les schémas départementaux de coopération intercommunale peut favoriser la mise en cohérence des intercommunalités.

Des zones de montagne, principalement périurbaines, se trouvent confrontées à l’accueil de populations qui n’ont plus la capacité de demeurer dans les agglomérations et espèrent trouver dans les secteurs ruraux de montagne des

économiques en relation avec son environnement régional (tourisme, production agricole ...).

Les principales agglomérations du Grand Sud-Est français (Métropole de Lyon, Grenoble-Alpes Métropole, Grand Genève, Métropole Aix-Marseille-Provence, métropole Nice Côte d’Azur, métropole Toulon Provence Méditerranée) se sont constituées en coopération métropolitaine pour définir leurs principaux axes de développement. Une mise en perspective de ces démarches métropolitaines, (dont la création éventuelle de « pôles métropolitains »), et du schéma de massif s’impose pour s’assurer d’une cohérence d’ensemble dans l’aménagement de ce grand espace alpin français.

Dans ce contexte, deux enjeux particuliers se dégagent :

**Le premier concerne la gestion de l’urbanisation**

La gestion de l’urbanisation doit être traitée de manière coordonnée. Les territoires de moyenne montagne ne disposent pas le plus souvent des capacités financières, techniques, humaines, leur permettant d’absorber cet apport de populations nouvelles, sans remettre en cause la qualité de ces espaces et la bonne gestion de leurs ressources. Les espaces encore ruraux ne sont pas suffisamment outillés pour bien traiter cette croissance. Des lieux de concertation sont à mettre en place entre les agglomérations et les territoires de montagne qui les entourent pour construire une approche commune de ces questions pouvant conduire à la mutualisation des moyens (comme ceux de l’expertise en matière d’aménagement et d’urbanisme, d’outils de maîtrise du foncier..).

Une articulation entre les SCOT et les chartes de PNR, ainsi que les SRADDET régionaux est une réponse possible à cette préoccupation.

La montée en puissance des intercommunalités est de nature à permettre une meilleure gestion des espaces du massif à travers une construction équilibrée de territoires de projets à l’échelon des vallées. L’avis du Comité de massif sur les schémas départementaux de coopération intercommunale peut favoriser la mise en cohérence des intercommunalités.

Des zones de montagne, principalement périurbaines, se trouvent confrontées à l’accueil de populations qui n’ont plus la capacité de demeurer dans les

conditions plus faciles, en particulier pour l'accès au logement. La demande de services auprès des collectivités d'accueil s'en trouve accrue.

***Le deuxième est de nature financière***

Une autre question est celle des capacités financières de collectivités territoriales dont l'évolution des ressources ne suit pas celle des besoins à satisfaire pour une population plus nombreuse et plus urbaine dans ses modes de vie. Une réflexion est à engager et des mécanismes à mettre en oeuvre pour que s'exerce une réelle solidarité entre les territoires urbains et montagneux.

Ainsi que l'indique l'article L333-1 du code de l'environnement, les parcs naturels régionaux peuvent constituer à cet égard un excellent laboratoire de la gestion de ces problématiques, en associant dans la définition des politiques d'aménagement, le financement des actions des collectivités de montagne, des agglomérations ainsi que les régions et les départements. Ils constituent un laboratoire pour le développement de la moyenne montagne et devraient faire bénéficier les autres secteurs de leur savoir-faire et de leur expertise. Les autres structures qui se mettent en place pour la gestion de zones touristiques et de loisirs relèvent également de cette logique de mutualisation des expertises et des savoir-faire.

agglomérations et espèrent trouver dans les secteurs ruraux de montagne des conditions plus faciles, en particulier pour l'accès au logement. La demande de services auprès des collectivités d'accueil s'en trouve accrue.

**Le deuxième est de nature financière**

Une autre question est celle des capacités financières de collectivités territoriales dont l'évolution des ressources ne suit pas celle des besoins à satisfaire pour une population plus nombreuse et plus urbaine dans ses modes de vie. Une réflexion est à engager et des mécanismes à mettre en oeuvre pour que s'exerce une réelle solidarité entre les territoires urbains et montagneux.

Ainsi que l'indique l'article L333-1 du code de l'environnement, les parcs naturels régionaux peuvent constituer à cet égard un excellent laboratoire de la gestion de ces problématiques, en associant dans la définition des politiques d'aménagement, le financement des actions des collectivités de montagne, des agglomérations ainsi que les régions et les départements. Ils constituent un laboratoire pour le développement de la moyenne montagne et devraient faire bénéficier les autres secteurs de leur savoir-faire et de leur expertise. Les autres structures qui se mettent en place pour la gestion de zones touristiques et de loisirs relèvent également de cette logique de mutualisation des expertises et des savoir-faire.

**B. RENFORCER LA DYNAMIQUE TRANSFRONTALIERE**

<i>SIMA APPROUVE EN 2013</i>	<i>PROPOSITION DE MAJ</i>
<p>La partie italienne des Alpes et les Alpes françaises sont les deux versants d'un même massif. Les Alpes françaises sont également frontalières des Alpes suisses (cantons de Vaud et du Valais). Jusqu'à une période récente, les relations sont restées à un faible niveau entre collectivités et partenaires de part et d'autre de ces frontières, principalement de la frontière franco-italienne.</p>	<p>La partie italienne des Alpes et les Alpes françaises sont les deux versants d'un même massif. Les Alpes françaises sont également frontalières des Alpes suisses (cantons de Vaud et du Valais). Jusqu'à une période récente, les relations sont restées à un faible niveau entre collectivités et partenaires de part et d'autre de ces frontières, principalement de la frontière franco-italienne.</p>
<p>La construction européenne, l'effacement progressif des frontières entre pays de l'Union, les initiatives de l'Union Européenne avec notamment les</p>	<p>La construction européenne, l'effacement progressif des frontières entre pays de l'Union, les initiatives de l'Union Européenne avec notamment les</p>

programmes INTERREG ont créé des conditions plus favorables à des échanges transfrontaliers. Sur les zones urbaines en frange du massif (agglomération genevoise, zone littorale) s'organisent de véritables agglomérations transfrontalières.

Une vision globale et partagée du devenir des Alpes occidentales reste à construire entre la France, l'Italie et la Suisse.

Cette approche stratégique de l'aménagement des Alpes franco-italiennes et franco-suisse pourrait se définir autour de quatre enjeux :

### ***L'amélioration des mobilités transfrontalières***

C'est une thématique récurrente dans les différentes instances de coopération ; c'est une condition nécessaire au développement des échanges. Les points de liaison entre la France et l'Italie sont peu nombreux et mal sécurisés. Hors le Montgenèvre et Larche, les cols ne sont ouverts que l'été. Il n'y a que trois passages ferroviaires offrant un niveau de service inadapté aux enjeux de la mobilité transfrontalière et/ou européenne.

Le renforcement ou la création de nouvelles infrastructures sont devenus des enjeux européens et relèvent de la décision des États et de financements multiples. Hors la réouverture complète du tunnel ferroviaire du Montcenis, suite aux travaux de mise au gabarit, aucune amélioration substantielle des infrastructures n'est attendue d'ici 2020.

Au niveau du massif, l'accent devrait être mis sur l'amélioration du niveau et de la qualité des services interrégionaux et locaux, ainsi que sur les logiques de tarifications, notamment pour les services ferroviaires.

Dans ce contexte, il est à noter que la France, comme l'Italie ont été mises en demeure par la Commission Européenne quant au non-respect des règles en matière de qualité de l'air, notamment dans les vallées des Régions des Alpes occidentales. Les transports routiers locaux et internationaux étant une source importante de pollution, il est donc urgent d'améliorer le transport alpin. Outre la mise en place des Plans de Protection de l'Atmosphère, cette similarité transalpine rend légitime une analyse partagée et une stratégie coordonnée en matière de transports et d'accessibilité au même titre que l'activité industrielle ou énergétique.

programmes INTERREG ont créé des conditions plus favorables à des échanges transfrontaliers. Sur les zones urbaines en frange du massif (agglomération genevoise, zone littorale) s'organisent de véritables agglomérations transfrontalières.

Une vision globale et partagée du devenir des Alpes occidentales se construit entre la France, l'Italie et la Suisse, notamment au sein des programmes Interreg Alpes latines coopération transfrontalière (Alcotra) et France-Suisse, ainsi que le programme Interreg Espace alpin et en cohérence avec la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA).

Cette approche stratégique de l'aménagement des Alpes franco-italiennes et franco-suisse se structure notamment autour de quatre enjeux prioritaires:

### **L'amélioration des mobilités transfrontalières**

C'est une thématique récurrente dans les différentes instances de coopération ; c'est une condition nécessaire au développement des échanges. Les points de liaison entre la France et l'Italie sont peu nombreux et mal sécurisés. Hors le Montgenèvre et Larche, les cols ne sont ouverts que l'été. Il n'y a que trois passages ferroviaires offrant un niveau de service inadapté aux enjeux de la mobilité transfrontalière et/ou européenne.

Le renforcement ou la création de nouvelles infrastructures sont devenus des enjeux européens et relèvent de la décision des États et de financements multiples.

Au niveau du massif, l'accent devrait être mis sur l'amélioration du niveau et de la qualité des services interrégionaux et locaux, ainsi que sur les logiques de tarifications, notamment pour les services ferroviaires, en utilisant pleinement les possibilités offertes par les applications numériques d'information des voyageurs.

Dans ce contexte, il est à noter que la France, comme l'Italie ont été mises en demeure par la Commission Européenne quant au non-respect des règles en matière de qualité de l'air, notamment dans les vallées des Régions des Alpes occidentales. Les transports routiers locaux et internationaux étant une source



### ***L'amélioration des potentialités communes et la gestion de l'espace***

En cohérence avec les orientations et objectifs du schéma de massif, les thèmes prioritaires de coopération à conforter et à initier se retrouvent dans les rubriques suivantes :

- Le tourisme et le patrimoine. Des initiatives comme la « Via Alpina » ou les Sentinelles des Alpes constituent des avancées importantes. La partie italienne du massif vient enrichir le potentiel en matière d'itinérance.
- La gestion environnementale et la valorisation touristique, notamment des grands espaces emblématiques comme les Parcs Nationaux et régionaux ou le Massif du Mont-Blanc.
- La prévention et la gestion des risques naturels,
- Les systèmes productifs liés notamment aux filières territoriales dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, ou encore de l'artisanat de production ou du bâtiment.
- Les services à la personne (santé, petite enfance, desserte des zones excentrées).
- La connaissance : enseignement, recherche, innovations technologiques.
- Le marché du travail, les ressources humaines, la formation, l'organisation de la pluriactivité.

De la même manière que cela a été évoqué pour la structuration du territoire sur les Alpes françaises, la mise en réseaux d'acteurs à l'échelle transfrontalière faciliterait la mutualisation des savoir-faire et des expertises. Elle permettrait de capitaliser les acquis des programmes précédents et ainsi d'avancer significativement en dépassant les coopérations ponctuelles et/ou éphémères, majoritairement observées jusqu'ici.

### ***L'émergence et la consolidation de territoires de projets transfrontaliers***

L'objectif est l'enracinement de la coopération et son appropriation par les

importante de pollution, il est donc urgent d'améliorer le transport alpin, en privilégiant tout à la fois le transport ferroviaire de marchandises, les transports collectifs de voyageurs et les véhicules à faible ou zéro émission de polluant. Outre la mise en place des Plans de Protection de l'Atmosphère, cette similarité transalpine rend légitime une analyse partagée et une stratégie coordonnée en matière de transports et d'accessibilité au même titre que l'activité industrielle ou énergétique.

### ***L'amélioration des potentialités communes et la gestion de l'espace***

En cohérence avec les orientations et objectifs du schéma de massif, les thèmes prioritaires de coopération à conforter et à initier se retrouvent dans les rubriques suivantes :

- Le tourisme durable, diversifié et toutes saisons et le patrimoine. Des initiatives comme la « Via Alpina » ou les Sentinelles des Alpes constituent des avancées importantes. La partie italienne du massif vient enrichir le potentiel en matière d'itinérance.
- La la valorisation touristique, notamment des grands espaces emblématiques comme les Parcs Nationaux et régionaux ou le Massif du Mont-Blanc.
- La protection de la biodiversité des Alpes et le renforcement des continuités écologiques
- La prévention et la gestion intégrées des risques naturels,
- Les systèmes productifs liés notamment aux filières territoriales dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'énergie ou encore de l'artisanat de production ou du bâtiment.
- Les services à la personne (santé, petite enfance, desserte des zones excentrées).
- La connaissance : enseignement, recherche, innovations technologiques.
- Le marché du travail, les ressources humaines, la formation, l'organisation de la pluriactivité.

De la même manière que cela a été évoqué pour la structuration du territoire

acteurs de terrain (élus, entrepreneurs, citoyens...). La définition et la mise en oeuvre de politiques locales de développement doivent amener à la construction d'espaces de projets transfrontaliers. Plusieurs territoires, dont certains depuis de nombreuses années, sont déjà engagés dans cette direction : l'agglomération franco-valdo-genevoise et, sur la partie la plus montagneuse, l'Espace Mont Blanc ou la Conférence des Hautes Vallées. Cette voie est à poursuivre.

Selon les thèmes traités, ces territoires de projet peuvent concerner des espaces de dimension variable. C'est le cas de la Conférence des trois provinces, associant le département des Alpes Maritimes aux provinces d'Imperia et de Cuneo, des parcs nationaux (Vanoise/Grand Paradis, Mercantour/Alpi Maritime) et du réseau des espaces naturels protégés.

La procédure des Projets Intégrés de Territoires mise en place dans le programme Alcotra 2007/2013 traduit cette ambition. Elle a accéléré la constitution de ce maillage territorial tout au long de la frontière.

Cette avancée dans l'élaboration coordonnée de programmes d'actions se heurte encore à certaines limites. Dans plusieurs cas, le programme proposé s'apparente davantage à un assemblage de projets qu'à l'expression d'une stratégie de territoire. Une nécessaire simplification des outils juridiques mobilisables (dont les GECT) doit permettre d'améliorer le caractère transfrontalier et de rendre opérationnel les programmes d'actions. 49 sur 52

Une ingénierie spécifique de projets se met en place qu'il faudra consolider. La mise en réseau de l'ensemble de ces pôles locaux de coopération pourrait être le précurseur d'une future architecture de la coopération dans les Alpes occidentales.

#### ***L'engagement des grandes collectivités***

Portée par l'Etat en tant que partenaire, la coopération transfrontalière, comme élément constitutif d'une stratégie de développement du massif, doit être poursuivie et suppose une implication renforcée des grandes collectivités que sont les Régions et les Départements.

C'est à cette préoccupation que devaient, en particulier, répondre les projets

sur les Alpes françaises, la mise en réseaux d'acteurs à l'échelle transfrontalière faciliterait la mutualisation des savoir-faire et des expertises. Elle permettrait de capitaliser les acquis des programmes précédents et ainsi d'avancer significativement en dépassant les coopérations ponctuelles et/ou éphémères, majoritairement observées jusqu'ici.

#### ***L'émergence et la consolidation de territoires de projets transfrontaliers***

L'objectif est l'enracinement de la coopération et son appropriation par les acteurs de terrain (élus, entrepreneurs, citoyens...). La définition et la mise en oeuvre de politiques locales de développement doivent amener à la construction d'espaces de projets transfrontaliers. Plusieurs territoires, dont certains depuis de nombreuses années, sont déjà engagés dans cette direction : l'agglomération franco-valdo-genevoise et, sur la partie la plus montagneuse, l'Espace Mont Blanc, la réserve de Biosphère UNESCO du Mont Viso ou la Conférence des Hautes Vallées. Cette voie est à poursuivre.

Selon les thèmes traités, ces territoires de projet peuvent concerner des espaces de dimension variable. C'est le cas de la Conférence des trois provinces, associant le département des Alpes Maritimes aux provinces d'Imperia et de Cuneo, des parcs nationaux (Vanoise/Grand Paradis, Mercantour/Alpi Maritime) et du réseau des espaces naturels protégés.

La procédure des Projets Intégrés de Territoires mise en place dans le programme Alcotra traduit cette ambition. Elle a accéléré la constitution de ce maillage territorial tout au long de la frontière.

Cette avancée dans l'élaboration coordonnée de programmes d'actions se heurte encore à certaines limites. Dans plusieurs cas, le programme proposé s'apparente davantage à un assemblage de projets qu'à l'expression d'une stratégie de territoire, notamment parce qu'il ne s'inscrit pas suffisamment dans, et en cohérence avec, les démarches de coopérations infrarégionales existantes telles que les Parcs naturels régionaux, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Pays ou bien encore les territoires LEADER. Une nécessaire simplification des outils juridiques mobilisables (dont les GECT) doit aussi permettre d'améliorer le caractère transfrontalier et de rendre

<p>stratégiques au sein du programme Alcotra 2007/2013. Cet objectif d'un saut qualitatif dans la coopération, privilégiant les projets structurants, ne semble pas atteint ; faute probablement de réflexions et d'accord stratégique en amont (un schéma interrégional et transfrontalier ?). Se pose ici la question de la gouvernance et d'une instance d'impulsion et de pilotage des politiques et des actions structurantes.</p> <p>Dans cette perspective, l'Euro-région Alpes-Méditerranée a l'ambition de structurer la gouvernance entre les deux régions françaises et les trois régions italiennes grâce à la mise en place d'un GECT. La Conférence des Alpes Franco-Italiennes (CAFI), constituée des départements français, des provinces italiennes et de la région du Val d'Aoste, est à ce jour un des lieux institutionnalisés de coopération permettant de structurer au plan opérationnel les actions stratégiques.</p> <p>Une synergie est à rechercher entre ces différentes échelles de la coopération transfrontalière ( « Euro-région », CAFI, pôles locaux ) pour faire émerger une organisation du territoire alpin franco-italien et franco-suisse en capacité de construire et de concrétiser une stratégie intégrée de développement du massif en s'inscrivant dans une montée en puissance des politiques européennes.</p>	<p>opérationnel les programmes d'actions.</p> <p>Une ingénierie spécifique de projets se met en place qu'il faudra consolider. La mise en réseau de l'ensemble de ces pôles locaux de coopération pourrait être le précurseur d'une future architecture de la coopération dans les Alpes occidentales.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### C. CONTRIBUTUER A UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'ESPACE ALPIN

<i>SIMA APPROUVE EN 2013</i>	<i>PROPOSITION DE MAJ</i>
<p>Dans le cadre de ses politiques régionales, et en application des orientations du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, l'Union Européenne a dessiné des espaces transnationaux de coopération, « les petites Europes ». Ces espaces regroupent des territoires partageant des problématiques communes ou correspondant à de grandes entités géographiques.</p> <p>Les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes présentent la particularité d'appartenir à deux espaces : l'Espace Alpin et MED (Méditerranée).</p> <p>Il est nécessaire de rappeler la Convention Alpine, traité international ratifié par l'ensemble des États concernés et par l'Union Européenne. La Convention</p>	<p>Il est nécessaire de rappeler la première étape de la coopération euro-alpine institutionnelle, à savoir la Convention Alpine, traité international ratifié par l'ensemble des États concernés (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) et par l'Union Européenne. La Convention et ses protocoles, entrés en vigueur en 1995, définissent les conditions et les orientations pour un développement durable du massif alpin. Ses instances constituent des lieux de rencontre et de concertation entre les États signataires et les autres acteurs de l'aménagement des Alpes. A cette échelle du territoire, les enjeux de cette coopération sont au croisement des politiques européennes, nationales, et des stratégies régionales de développement du massif.</p>

et ses protocoles définissent les conditions et les orientations pour un développement durable du massif alpin. Ses instances constituent des lieux de rencontre et de concertation entre les États signataires et les autres acteurs de l'aménagement des Alpes. A cette échelle du territoire, les enjeux de cette coopération sont au croisement des politiques européennes, nationales, et des stratégies régionales de développement du massif.

Depuis 2008, le développement de deux stratégies macro-régionales pour la Mer baltique et pour le Danube impacte les débats et travaux alpins. Cette orientation montre la voie de nouvelles coopérations territoriales renforcées et d'une plus grande coordination des politiques selon les principes de la gouvernance à multi-niveaux.

Cette tendance est le fruit d'une double orientation : celle de la nécessaire coordination des politiques (de cohésion et sectorielles) dans un cadre budgétaire limité et de la montée en puissance de la dimension territoriale comme élément simplificateur d'une Union européenne continentale.

Les Alpes ont déjà fait la moitié du chemin vers une stratégie macro-régionale : la Convention alpine, le programme européen de coopération territoriale Alpine Space, de nombreux réseaux alpins (CIPRA, Alparc, Alliance dans les Alpes, Ville des Alpes, Iscar, Club Arc Alpin, Alpine pearls, Best of the Alps, etc.), de multiples programmes de coopérations territoriales transfrontaliers et des coopérations transfrontalières fortes et institutionnalisées, des coopérations multirégionales intra-nationales (dont le Comité de Massif des Alpes en France, Conférence consultative de l'Arc alpin en Italie, etc.).

Par ailleurs, l'Arc alpin (comme d'autres massifs de montagne) est un atout incontournable pour l'Europe. Outre son rôle reconnu en matière de biodiversité et de continuum écologique, ce territoire s'avère être indispensable pour atteindre les objectifs du Paquet Énergie-Climat (notamment en raison de sa production d'hydroélectricité) et hautement stratégique pour ses ressources en eau.

En termes de croissance économique et de compétitivité, ses atouts industriels dans des savoir-faire de précision (plasturgie, décolletage, horlogerie, mécatronique, nanotechnologie, photovoltaïque et solaire, biomasse – sylviculture et construction passive ; etc.) et de haute qualité (métallurgie spéciale, agropastoralisme, etc.), ainsi que dans le domaine du tourisme sont

Dans le sillage de la politique de cohésion territoriale de l'Union européenne, traduite y compris par des programmes Interreg de coopération transnationale, et de la décentralisation confortant les compétences et moyens des Régions en matière de développement territorial, le programme Interreg de coopération transnationale Espace alpin a été lancé en 2000. Il marque une deuxième étape importante dans la coopération euro-alpine puisqu'il initie une gouvernance multiniveau, partagée entre les États et les Régions, sous l'égide de la Commission européenne, et qu'il ajoute une dimension plus opérationnelle en cofinçant, par des crédits du Fonds européen de développement économique régional (Feder), des projets impliquant des acteurs issus de plusieurs États/Régions différents de l'espace alpin.

Depuis 2008, le développement de deux stratégies macrorégionales de l'Union européenne, pour la Mer baltique et pour le Danube a impacté les débats et travaux euro-alpins. Cette orientation montre la voie de nouvelles coopérations territoriales renforcées et d'une plus grande coordination des politiques selon les principes de la gouvernance à multi-niveaux.

Cette tendance est le fruit d'une double orientation : celle de la nécessaire coordination des politiques (de cohésion et sectorielles) dans un cadre budgétaire limité et de la montée en puissance de la dimension territoriale comme élément simplificateur d'une Union européenne continentale.

Les Alpes avaient déjà fait la moitié du chemin vers une stratégie macrorégionale : la Convention alpine, le programme Espace alpin, de nombreux réseaux de la société civile euro-alpine (CIPRA, Alparc, Alliance dans les Alpes, Ville des Alpes, Iscar, Club Arc Alpin, Alpine pearls, Best of the Alps, etc.), de multiples programmes de coopérations territoriales transfrontaliers et des coopérations transfrontalières fortes et institutionnalisées, des coopérations interrégionales infra-nationales (dont le Comité de Massif des Alpes en France, Conférence consultative de l'Arc alpin en Italie, etc.).

Par ailleurs, le massif alpin européen (comme d'autres massifs de montagne) est un atout incontournable pour l'Europe. Outre son rôle reconnu en matière de biodiversité et de continuum écologique, ce territoire s'avère être indispensable pour atteindre les objectifs du de transition écologique et de

indispensables pour le dynamisme de l'économie européenne. En effet les Alpes se caractérisent par un nombre très dense de pôles de compétitivité, de clusters, d'universités et de centres de recherches et par un maillage unique de PME-TPE et de sites de productions d'énergie renouvelable.

Cet ensemble économique cohérent, dans un environnement unique, peut fonctionner en réseau et donner au massif alpin un potentiel important de croissance et d'emplois, voire un rôle pilote indispensable pour développer un modèle européen efficace de croissance verte, un des volets constitutifs de la Stratégie Union Européenne 2020.

Dans ce contexte, une stratégie européenne pour les Alpes apparaît comme un élément opportun pour compléter de façon opérationnelle la Convention alpine et renforcer d'une dimension politique et stratégique le Programme Alpine Space tout en mettant en cohérence les politiques publiques des États et régions alpines.

Une telle approche macro-régionale permettrait à ce stade de coordonner plus efficacement les politiques européennes autour d'objectifs partagés et d'améliorer leur efficacité en les centrant sur les territoires de montagne (art. 174 du Traité de Lisbonne).

Les réflexions en cours, plus spécifiques à l'Espace Alpin, font ressortir quelques domaines souhaitables de coopération, adaptés aux mutations actuelles des Alpes, tels que, par exemple :

- les mutations et le caractère durable de l'activité touristique,
- la gestion de la « résidentialisation » des montagnes.
- face à la mondialisation et la libéralisation de la PAC, les stratégies de développement pour une agriculture et une forêt durables qui produisent, entretiennent et protègent.

lutte contre le changement climatique (notamment en raison de sa production d'hydroélectricité) et hautement stratégique pour ses ressources en eau.

En termes de croissance économique et de compétitivité, ses atouts industriels dans des savoir-faire de précision (plasturgie, décolletage, horlogerie, mécatronique, nanotechnologie, photovoltaïque et solaire, biomasse – sylviculture et construction passive ; etc.) et de haute qualité (métallurgie spéciale, agropastoralisme, etc.), ainsi que dans le domaine du tourisme sont indispensables pour le dynamisme de l'économie européenne. En effet les Alpes se caractérisent par un nombre très dense de pôles de compétitivité, de clusters, d'universités et de centres de recherches et par un maillage unique de PME-TPE et de sites de productions d'énergie renouvelable.

Cet ensemble économique cohérent, dans un environnement unique, peut fonctionner en réseau et donner au massif alpin un potentiel important de croissance et d'emplois, voire un rôle pilote indispensable pour développer un modèle européen efficace de croissance verte.

Dans ce contexte, une stratégie macrorégionale alpine est apparue comme un élément opportun pour compléter de façon opérationnelle la Convention alpine et renforcer d'une dimension politique et stratégique le programme Espace alpin tout en mettant en cohérence les politiques publiques des États et Régions alpines.

Une telle approche macrorégionale permet de coordonner plus efficacement les politiques européennes autour d'objectifs partagés et d'améliorer leur efficacité en les centrant sur les territoires de montagne (art. 174 du Traité de Lisbonne).

C'est pourquoi, sous l'impulsion des Régions et des forces vives du territoire alpin, au premier rang desquelles celles constituées au sein du Comité de massif des Alpes, et avec le concours décisif des États, le Conseil européen, lors de sa réunion des 19 et 20 décembre 2013, a demandé à la Commission européenne d'élaborer, en lien avec les États-membres, et sous deux ans, une telle Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA). Après deux années d'élaboration conjointe entre les États, les Régions, la Commission, impliquant les forces vives du territoire alpin, la stratégie macrorégionale alpine a été adoptée par la Commission européenne en juillet

puis par le Conseil de l'UE en novembre 2015 et enfin, officiellement lancée en 2016.

Cette coopération macrorégionale alpine innove :

- par son périmètre d'intervention, celui de la zone fonctionnelle macrorégionale alpine, écosystème territorial continu et cohérent constitué des territoires de montagne, des vallées, des piémonts ruraux et périurbains ainsi que du réseau de villes, petites, moyennes, ou grandes comme les nombreuses métropoles européennes parties de cet écosystème ;
- par la reconnaissance et la promotion des coopérations et solidarités entre villes, vallées et montagnes comme principe d'action pour faire face aux défis communs de la macrorégion alpine ;
- par sa gouvernance, multiniveau (copilotage État-Régions<sup>1</sup>, sous l'égide de la Commission européenne), incluant les États tiers de l'UE (Liechtenstein et Suisse) et ouverte aux collectivités infrarégionales et aux organisations de la société civile ;
- par sa mission de coordination, de mise en cohérence et de convergence des coopérations existantes, des politiques publiques et des outils d'intervention financiers.

La stratégie macrorégionale identifie plusieurs défis communs nécessitant une réponse commune :

- la mondialisation de l'économie, qui lui impose de se distinguer en tant que région compétitive et innovante;
- les tendances démographiques, qui se caractérisent notamment par les effets combinés du vieillissement de la population, de la faible densité de population dans les zones de montagne et des nouveaux modèles de migration;
- une forte vulnérabilité au changement climatique et à ses effets prévisibles sur l'environnement, la biodiversité et les conditions de vie de ses habitants;
- le défi énergétique, qui consiste à gérer la demande et à y répondre de

<sup>1</sup> Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne-Franche-Comté pour la France.

manière durable, en toute sécurité et à un coût abordable;

- sa position géographique particulière en Europe, qui en fait une région de transit;
- un degré élevé de saisonnalité, en particulier dans certaines zones touristiques.

Le plan d'action macrorégional alpin aborde de façon globale et trans-sectorielle ces défis et les Etats et Régions ont établi des groupes permanents chargés de la mise en œuvre de la stratégie :

**1- Un accès équitable à l'emploi, en s'appuyant sur la forte compétitivité de la région**

- *Groupe d'action 1* - Créer un véritable écosystème d'innovation et de recherche
- *Groupe d'action 2* - Accroître le potentiel économique des secteurs stratégiques
- *Groupe d'action 3* - Mettre l'éducation et la formation en adéquation avec le marché du travail dans les secteurs stratégiques

**2- Une accessibilité interne et externe durable**

- *Groupe d'action 4* - Promouvoir l'intermodalité et l'interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
- *Groupe d'action 5* - Assurer la connexion électronique entre les personnes et faciliter l'accès aux services publics

**3- Un cadre environnemental plus inclusif et des solutions énergétiques renouvelables et fiables pour l'avenir**

- *Groupe d'action 6* - Préserver et valoriser les ressources naturelles, y compris l'eau, ainsi que les ressources culturelles
- *Groupe d'action 7* - Développer les continuités écologiques sur l'ensemble du territoire de la région alpine
- *Groupe d'action 8* - Améliorer la gestion des risques et mieux gérer le changement climatique, notamment par la

- prévention des risques naturels de grande ampleur
- *Groupe d'action 9* - Faire du territoire de la région un modèle en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

Chaque groupe d'action est copiloté par un deux États/Régions différents et réunit les experts compétents des États et des Régions de la macrorégion alpine, ainsi que les experts de la Commission européenne, des collectivités infrarégionales et des organisations de la société civile.

Ils sont ainsi des plateformes utiles :

- offrant une expertise globale sur les problématiques territoriales alpines ;
- permettant une mise en œuvre plus efficace des politiques territoriales par la coordination des analyses et des orientations stratégiques des différents niveaux d'intervention publique
- préparant des engagements politiques plus pertinents et légitimes en réunissant ensemble les Etats et les Régions ;
- faisant un meilleur usage des fonds européens par l'incubation de projets plus pertinents ;
- facilitant la capitalisation et la répliquabilité des projets européens.

La présidence française de la SUERA, assumée conjointement par l'Etat et les trois Régions françaises en 2020, a initié l'élaboration d'un Manifeste des États et des Régions pour une macrorégion alpine durable et résiliente. Ce Manifeste, approuvé par tous les États et Régions de la macrorégion alpine, affirme les priorités communes d'actions, pour les prochaines années, qui ont vocation à être soutenues particulièrement par les prochains fonds européens 2021-2027, tant de la politique de cohésion (programmes régionaux, interrégionaux, transfrontaliers et transnational) que des autres politiques sectorielles de l'Union européenne :

- Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et de l'Accord de Paris
- Préserver la biodiversité alpine et prévenir l'exposition aux risques naturels liés au changement climatique
- Accélérer la transition énergétique dans la région alpine



- Développer les solutions de transport et de mobilité durables
- Stimuler la transition vers un tourisme durable toutes saisons
- Stimuler la production, la transformation et la consommation des produits locaux de montagne de la région alpine en circuits-courts
- Éduquer les jeunes à la culture de la montagne et leur permettre de participer au développement durable de la région alpine
- Faire de la région alpine un laboratoire modèle pour la gouvernance multi-niveaux

Au-delà des fonds européens, c'est bien l'ensemble des politiques publiques et des coopérations menées dans la macrorégion alpine qui ont vocation à s'inscrire dans ce cadre stratégique et à en soutenir sa mise en œuvre sur le territoire, en associant largement les collectivités infrarégionales, les organisations de la société civile et les citoyens.

Un effort particulier est ainsi attendu pour la période 2021-2027 en faveur d'une articulation approfondie entre les différents programmes européens gérés de façon décentralisée (de développement rural, régionaux, interrégionaux, transfrontaliers, transnational) et les différentes contractualisations conclues entre l'État et les collectivités (cf. CPIER Massif des Alpes, CPER Auvergne-Rhône-Alpes, CPER Provence-Alpes-Côte d'Azur, contractualisations infrarégionales), tenant pleinement compte des spécificités alpines et tirant au mieux profit de leurs logiques d'intervention et leurs complémentarités.